

Penser les marchés scolaires

Genève 12-13-14 Mars 2009

Concurrence entre lycées et régimes démographiques : quinze ans d'évolution d'un espace local d'interdépendance compétitive

Bernard Convert, Clersé (CNRS, Université de Lille 1)

Au cours des vingt-cinq dernières années, l'enseignement secondaire long en France a connu, en matière de régimes démographiques, une véritable « douche écossaise »: d'abord un régime de croissance « exponentielle » des effectifs lycéens (1987-1995), sans précédent par son ampleur et sa vitesse, ensuite, après 1995, un régime de stagnation durable voire de déclin démographique de la population des Lycées, lui aussi sans précédent puisque la tendance y avait toujours été à la hausse¹.

Ces changements démographiques ont affecté un système scolaire fortement hiérarchisé en filières (les différentes « séries » de baccalauréat, littéraires, scientifiques, technologiques...) et en établissements aux prestiges scolaires et sociaux contrastés. Les lycées ont dû s'adapter à cette croissance de leurs effectifs puis à leur rétraction. De leur côté les familles ont vu leurs pratiques évoluer, les unes voyant leurs enfants accéder à un univers scolaire qui leur était jusque là étranger, les autres redoutant pour leurs enfants les conséquences de la massification. Quels effets ces stratégies familiales et ces stratégies d'établissements ont-elles eu sur la structure de l'espace scolaire ? C'est ce que je me propose de montrer en mesurant ces effets sur un « marché scolaire »² local dont je vais suivre l'évolution sur une quinzaine d'années. En complément d'autres approches, ma démarche sera ici purement quantitative.

Au-delà de la question de la concurrence entre établissements sous ces deux régimes démographiques, j'évoquerai les conséquences de cette concurrence sur l'évolution de la composition des séries de baccalauréat, qui est l'objet en France d'interrogations, dans la mesure où la « démocratisation » apparente de l'accès au Lycée, mesurée en chiffres absolus, cache souvent une relégation des derniers-venus dans des séries aux débouchés plus étroits et moins prestigieux.

¹ Je donne en annexe 1, l'évolution sur 50 ans du nombre des admis au baccalauréat, qui donne une bonne représentation de ces régimes démographiques successifs

² J'emploie sans malice l'expression « marché scolaire » en lieu et place d'une expression qui me paraît plus juste, mais trop longue: « espace local d'interdépendance compétitive ». « La notion d'interdépendance compétitive désigne le fait qu'un établissement est affecté directement par les pratiques de ses voisins en raison des ressources convoitées par chacun, qui sont limitées et doivent donc être partagées, et par rapport auxquelles ils sont objectivement en concurrence (et se perçoivent le plus souvent comme tels) (van Zanten, Obin, 2008, p. 63)

Comme dans toute Académie sans doute, région parisienne exceptée, la rencontre entre l'offre et la demande de formation fonctionne, sur l'Académie de Lille, en « marchés » locaux, parmi lesquels celui de la métropole centrale et un petit nombre d'autres, centrés autour des villes moyennes de l'Académie (on compte ainsi une douzaine de ces « marchés » locaux sur l'ensemble de l'Académie de Lille). Mis à part pour celui de la métropole, plus complexe, l'offre scolaire³, à l'échelle d'un tel « marché » local, est constituée la plupart du temps de 4 ou 5 établissements.

Le cas de figure que j'étudie ici est typique de ces marchés locaux. C'est celui d'une agglomération moyenne (l'arrondissement compte environ 250 000 habitants) comportant à l'origine cinq lycées :

- un lycée privé catholique ne comptant que des sections « générales », qui fait partie d'un établissement offrant, comme le dit son site internet, un enseignement « de la maternelle aux classes préparatoires » (il s'agit de classes préparatoires commerciales). Nous l'appellerons « général privé »
- deux lycées publics de centre-ville, l'un et l'autre très anciens (début XIX^{ème}). Le premier, l'ancien « Lycée de garçons », est devenu mixte mais est resté un lycée classique ne préparant qu'aux sections générales. Il est couplé à un collège et offre des classes préparatoires (scientifiques, littéraires et commerciales). Nous l'appellerons « général public ». L'autre, l'ancien « Lycée de filles » est devenu un établissement plus polyvalent, général et technologique : il prépare aux baccalauréats généraux et aux baccalauréats technologiques tertiaires et il offre pour l'après-bac des sections de technicien supérieur. Nous l'appellerons « polyvalent public »
- un lycée public technologique ne comptant à l'origine que des sections technologiques industrielles, tertiaires et médico-sociales. Nous l'appellerons « technologique public »
- un lycée technologique catholique de petite taille, lié au réseau lasallien⁴. Nous l'appellerons « technologique privé »

Depuis 1993 (classes terminales ouvertes en 1995), un nouveau lycée public créé ex nihilo pour faire face à la croissance des effectifs participe lui aussi, mais à la marge (il n'est pas implanté sur la commune centre mais dans une commune voisine) à cet espace local de concurrence. Il offre des sections générales et technologiques tertiaires. Nous l'appellerons « nouveau polyvalent public »

Le régime de croisière antérieur : des établissements aux profils très tranchés

En 1987, début de ma période d'observation, le système scolaire local était encore sous le régime de croisière qui s'était installé à la fin des années 60 (cf. annexe 1), après la première « explosion » scolaire. A cette époque, les établissements portaient encore la trace des grandes divisions scolaires du passé qui tendront à s'estomper par la suite, notamment la division entre le général et le technologique. C'est ainsi que le lycée « général public », l'ancien « lycée de garçons », avait encore en 1987 un profil de lycée « classique » puisqu'il ne préparait qu'aux séries de baccalauréat les plus anciennes, A (lettres), C (maths et sciences physiques) et D (maths et sciences naturelles), héritières des classiques « philo », « math élem » et « sciences ex », à

³ Je ne m'intéresse dans ce papier qu'aux établissements dit « généraux et technologiques », à l'exclusion donc de ceux relevant de l'enseignement professionnel.

⁴ Il s'agit d'un enseignement géré par les Frères des Ecoles Chrétiennes, ayant pour origine l'œuvre de Jean-Baptiste de La Salle (17-18^{ème} siècle) en faveur de l'éducation des enfants des familles pauvres.

l'exclusion donc de la série B (économique et sociale), dernière venue des séries générales (années 1960). A l'inverse, les lycées traditionnellement « technologiques » ne préparaient encore qu'aux séries « technologiques » ou peu s'en faut (le lycée « technologique public » ne comptait que 5% de ses élèves en série B et 2% en série C contre 84% en séries technologiques). Le lycée privé lassallien lui ne préparait qu'aux séries technologiques tertiaires. Seul l'ancien lycée de filles, le plus gros, était devenu polyvalent en s'adjoignant aux séries générales des séries technologiques tertiaires.

Tableau 1. Composition scolaire des lycées (1987 Source : Rectorat de Lille)

Type de baccalauréat préparé	Type de Lycée	Général public	Polyvalent public	Technologique public	Général privé	Technologique privé	Total
A (Littéraire)		30%	26%	-	26%	-	20%
B (Economique et social)		-	17%	5%	17%	-	10%
C (Mathématiques et sciences physiques)		37%	6%	2%	14%	-	11%
D (Sciences naturelles)		34%	18%	-	42%	-	19%
E (Mathématiques et technologie)		-	-	9%	-	-	2%
F sauf F8 (Technologies industrielles et de laboratoire)		-	4%	33%	-	-	9%
F8 (Technologies médico-sociales)		-	-	14%	-	-	3%
G (Technologies tertiaires)		-	30%	37%	-	100%	26%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs		250	576	303	155	63	1347

Le caractère très typé des établissements allait de pair avec l'existence de liens forts entre chacun de ces établissements et des types de familles.

C'est ainsi (voir tableau complet en annexe 2) que les familles de cadres intellectuels plébiscitaient le lycée « général public » (31 des 36 enfants de professeurs le fréquentaient), alors que les familles d'ouvriers, de contremaîtres ou de petits indépendants y étaient *de facto* exclus (sur 232 enfants d'ouvriers dans l'ensemble des terminales de l'agglomération, 16 seulement fréquentaient le lycée « général public »). A l'inverse les familles d'ouvriers et de contremaîtres, ainsi que celles d'artisans étaient très représentées dans le « lycée technologique public » (avant tout par leurs garçons) et le « lycée polyvalent public » (avant tout par leurs filles). Les familles d'agriculteurs scolarisaient leurs enfants principalement dans les établissements catholiques, général et technologique. Les familles de chefs d'entreprise fréquentaient dans plus d'un cas sur deux le lycée général catholique, un établissement très peu fréquenté, à l'inverse, par les enfants d'ouvriers, de professions intermédiaires du public et de professeurs.

Si l'on observe (cf. tableau 2) en associant dans une combinatoire simple les trois variables réduites à deux modalités chacune⁵, les effets simultanés de l'origine

⁵ En matière d'origine sociale, la réduction à deux modalités, nécessaire pour construire une combinatoire simple, me condamne à trancher parfois abruptement. Je classe comme « origine cadre » les élèves issus des familles de cadres supérieurs et moyens (actuelles « professions intermédiaires ») ainsi que de membres des professions libérales et de chefs d'entreprise de plus de dix salariés. Dans l'autre catégorie, j'ai inclus toutes les catégories sociales *traditionnellement éloignées du Lycée* : ouvriers

sociale, du sexe et de l'âge au baccalauréat (pris comme indicateur du niveau de réalisation scolaire), sur le choix d'établissement, on constate que le « lycée général public » accueillait prioritairement les enfants de cadres sans retard scolaire, et avant tout les garçons (52% des élèves de ce profil le fréquentaient alors que l'établissement n'avait un poids global que de 19%). C'était le lycée de l'élite scolaire locale. La probabilité de fréquenter cet établissement chutait sévèrement avec l'origine sociale et avec le niveau de réalisation scolaire.

Par comparaison, l'établissement général privé était moins exclusif socialement mais aussi scolairement : socialement, car entre garçons d'origines sociales différentes les écarts étaient assez faibles (du fait de la présence des enfants de petits indépendants que j'ai classés avec les enfants d'ouvriers comme catégories traditionnellement éloignées du lycée) ; scolairement, car il se montrait, pour les enfants de cadres, plus indulgent au retard scolaire que l'établissement public concurrent : les jeunes gens « en retard » des familles de cadres étaient même plus nombreux à le fréquenter que leurs homologues « à l'heure ».

A l'opposé l'établissement technologique public présentait les caractéristiques exactement inverses de celles du lycée général public. Sa fréquentation augmentait quand augmentait l'âge et quand « baissait » l'origine sociale. C'était avant tout le lycée des fils d'ouvriers accusant un retard scolaire (probabilité pour cette catégorie : 46%). Il n'accueillait pratiquement pas d'enfants de cadre « à l'heure » (6% des garçons, 1% des filles).

Le lycée polyvalent général, ex-lycée de filles, lui, était beaucoup moins contrasté que les 3 autres. Les probabilités de présence des différents types d'élèves s'éloignaient assez peu de la moyenne. Il se distinguait néanmoins en ceci qu'il restait un lycée à dominante féminine, que les élèves d'origine modeste le fréquentaient un peu plus que les élèves d'origine aisée, mais surtout que la probabilité de le fréquenter était toujours plus forte pour les élèves en retard que pour les élèves à l'heure. Comme c'est un établissement composite, c'est dans la répartition en son sein des différents types d'élèves selon les séries que les contrastes apparaissaient, les bons élèves se concentrant dans les séries scientifiques ou, pour les filles, la série littéraire, les moins bons dans les séries technologiques tertiaires et dans la série « économique et sociale » (à cette époque la série « économique et sociale » était la filière de prédilection des jeunes gens d'origine aisée *en retard*(Convert, Pinet, 1989)).

(auxquels j'ajoute les agents de maîtrise et les techniciens), employés, et petits indépendants, paysans, artisans ou petits commerçants.

Tableau 2. Répartition des élèves dans les différents lycées en fonction de leur origine sociale, de leur sexe et de leur âge au baccalauréat (1987 Source : Rectorat de Lille)

Lycée	Type d'élèves		Filles				Garçons				Total
	Origine ouvrier, employé, petit indépendant		Origine cadre		Origine ouvrier, employé, petit indépendant		Origine cadre				
	A l'heure	En retard	A l'heure	En retard	A l'heure	En retard	A l'heure	En retard			
Général public	19%	8%	39%	17%	20%	8%	52%	24%	19%		
Polyvalent public	51%	53%	37%	49%	34%	35%	23%	38%	43%		
Technologique public	14%	28%	1%	13%	27%	46%	6%	11%	22%		
Général privé	11%	4%	21%	15%	16%	7%	18%	25%	12%		
Technologique privé	5%	7%	3%	6%	3%	4%	1%	3%	5%		
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		

L' « explosion scolaire »

Ce n'est pas le lieu de redire ici les circonstances qui ont produit en France la croissance des effectifs qu'ont connu les Lycées entre 1986 et 1995. En moins de dix ans, le taux d'accès au niveau du baccalauréat est passé de 38% à 68% de la classe d'âge. Engagée à un moment où le budget de l'Etat et celui l'Education nationale entraînent dans une période de vaches maigres, cette croissance des effectifs ne s'est pas accompagnée d'efforts significatifs en matière d'encadrement des lycéens. Au contraire. Il a fallu « accueillir un bon quart de lycéens en plus avec quelques milliards en moins » (Prost, 1997, p. 212). Du coup les effectifs des classes de lycées ont eux-mêmes explosés. Ce n'est que dans la seconde moitié de la période que les collectivités locales ont pris le relais de l'Etat en matière de construction d'établissements et que de nouveaux lycées ont été créés, peu de temps d'ailleurs avant que la tendance démographique se renverse.

Sur l'agglomération observée, les effectifs des classes terminales passent de 1987 à 1994 de 1347 élèves à 2060 élèves : + 53% avec un nombre d'établissements égal. Mais la progression a été très différente selon les établissements, les uns -les établissements catholiques- ayant la possibilité d'observer un malthusianisme plus ou moins strict, les autres -les établissements publics- devant accueillir cet accroissement de lycéens. Cette démographie différentielle selon les lycées va avoir pour effet une redistribution assez profonde des populations d'élèves entre établissements et un changement de tonalité assez radical dans certains d'entre eux.

**Tableau 3. Progression des effectifs des classes terminales
des différents établissements entre 1987 et 1994
(1987-1994 Source : Rectorat de Lille)**

Lycées	1987	1994	Δ 1994-1987	% de croissance
Général public	250	410	160	+ 64%
Polyvalent public	576	654	78	+ 14%
Technologique public	303	730	427	+ 141%
Général privé	155	182	27	+ 17%
Technologique privé	63	84	21	+ 33%
Total	1347	2060	713	+ 53%

Observant les choses à distance statistique je ne peux pas savoir ce qui relève de la stratégie d'établissement⁶ et ce qui relève des stratégies de familles. Disons que *tout se passe comme si* le lycée général privé, en contenant la croissance de ses effectifs en profitait pour accroître la sélection *scolaire* de son public. Parallèlement, il attire un peu plus qu'auparavant les familles de cadres intellectuels au détriment de ce qui était auparavant leur lycée de prédilection : le lycée « général public », qui va se démocratiser fortement. Dans le même temps, le lycée technologique public, qui est de loin l'établissement qui absorbe la plus forte proportion de « nouveaux-venus », en profite, lui, pour élargir sa palette de formation et offrir de plus en plus de classes préparant aux séries générales, produisant une amélioration de la qualité *sociale* de son recrutement.

Observons d'abord la redistribution des effectifs dans les différentes séries de baccalauréat.

**Tableau 4. Evolution de la composition scolaire des lycées
Entre 1987 et 1994 (Source : Rectorat de Lille)**

Séries	Etablissements		Général public		Polyvalent public		Technologique public		Général privé		Technologique privé		Total	
	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994
A (Littéraire)	30%	37%	26%	26%	-	-	26%	16%	-	-	-	-	20%	17%
B (Economique et Social)	-	4%	17%	14%	5%	14%	17%	18%	-	-	-	-	10%	12%
C (Mathématiques et Sciences physiques)	37%	28%	6%	11%	2%	4%	14%	17%	-	-	-	-	11%	12%
D (Sciences naturelles)	34%	31%	18%	19%	-	5%	42%	49%	-	-	-	-	19%	18%
E (Mathématiques et technologie)	-	-	-	-	9%	9%	-	-	-	-	-	-	2%	3%
F sauf F8 (Technologies industrielles)	-	-	4%	3%	33%	27%	-	-	-	-	-	-	9%	10%
F8 (Technologies médico-sociales)	-	-	-	-	14%	9%	-	-	-	-	-	-	3%	3%
G (Technologies tertiaires)	-	-	30%	26%	37%	33%	-	-	-	-	100%	100%	26%	24%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

⁶ J'ai tout de même des informations sur les politiques d'établissement tirées des interviews que j'ai faites en 1997 des proviseurs du lycée général public et du lycée polyvalent ainsi que celles de deux directeurs d'établissements privés d'autres secteurs qui m'ont informé sur la politique de la Direction diocésaine.

Le lycée « général privé » fait baisser ses effectifs en A au profit de ceux de C et de D. Le lycée polyvalent public fait surtout progresser ces effectifs de C au détriment de B. Le lycée général public crée une classe de B (il n'en avait pas en début de période) qui va accueillir ses moins bons élèves et parallèlement—conséquence de sa féminisation— voit ses effectifs croître en A, au détriment de ses classes de C qu'il s'efforce de maintenir comme îlots d'excellence (60% de mentionnés et 5% d'éliminés en 1994, pour ses classes de terminale C, contre respectivement 30% et 22% pour l'ensemble des classes de ce lycée).

En 1997, le Proviseur disait : « Je remplis très facilement les 1ère S, facilement les L, mais ES, c'est quand même le moyen de ne pas aller dans le Lycée à côté [le « polyvalent public »], de rester à XX. Mais c'est aussi que ES est tout récent dans la maison. »

Mais c'est le lycée technologique public dont le changement de tonalité est la plus spectaculaire. Il profite de la croissance de ses effectifs pour élargir sa palette et développer l'enseignement général, en B, C et D (les séries générales, B, C et D, qui représentaient 7% de ses effectifs en 1987 en représentent 23% en 1994), et attirer vers ses classes des élèves d'origine populaire et d'autres d'origine plus aisée et de réussite scolaire moyenne.

Cet élargissement de la palette du lycée technologique public vers les séries générales est un des mécanismes⁷ qui expliquent la « démocratisation égalisatrice » (c'est-à-dire le resserrement tendanciel des profils sociaux des séries)(Merle 2000), que l'on observe pendant la période de croissance. La création de séries générales dans un établissement traditionnellement fréquenté par l'aristocratie ouvrière va contribuer à favoriser l'accès à ces séries générales à ce type d'élèves. C'est le cas même pour la série C, traditionnellement la plus sélective scolairement et socialement, dont on observe que l'ouverture d'une classe complète dans cet établissement (29 élèves en 1994) profite avant tout à des élèves originaires de familles traditionnellement éloignées du lycée (ouvriers, agents de maîtrise, techniciens, retraités, et petits indépendants) : les élèves issus de ces familles constituent 52% des élèves de C dans le lycée technologique contre 29% de l'ensemble des élèves de C du bassin. En contrepartie, ces élèves de C, élus du lycée technologique, ont de moins bonnes performances scolaires que les élèves de C des autres établissements : 28 % seulement seront mentionnés contre 48% pour l'ensemble des élèves de C du bassin et 34 % seront éliminés contre 12% pour l'ensemble des élèves de C du bassin.

Pour observer les effets de ces changements morphologiques et scolaires sur la composition scolaire et sociale des établissements, prenons l'exemple de l'évolution des probabilités de présence dans les établissements d'une catégorie d'élèves, *les garçons issus des familles de cadres*, et ceci du début (1987) et à la fin (1994) de l'explosion scolaire (tableau 5).

⁷ Un autre étant l'évolution du lycée polyvalent vers une tonalité scientifique accentuée (voir tableau 4)

Tableau 5. Evolution des probabilités de présence dans les différents établissements de la catégorie des « garçons d'origine cadre » entre 1987 et 1994 (1987-1994 Source : Rectorat de Lille)

Lycée	Garçon d' origine cadre			
	A l'heure		En retard	
	1987	1994	1987	1994
Général Public	52%	43%	24%	23%
Polyvalent public	23%	13%	38%	24%
Technologique public	6%	16%	11%	36%
Général privé	18%	28%	25%	11%
Technologique privé	1%	0%	3%	6%
Total	100%	100%	100%	100%
Effectif	93	122	101	159

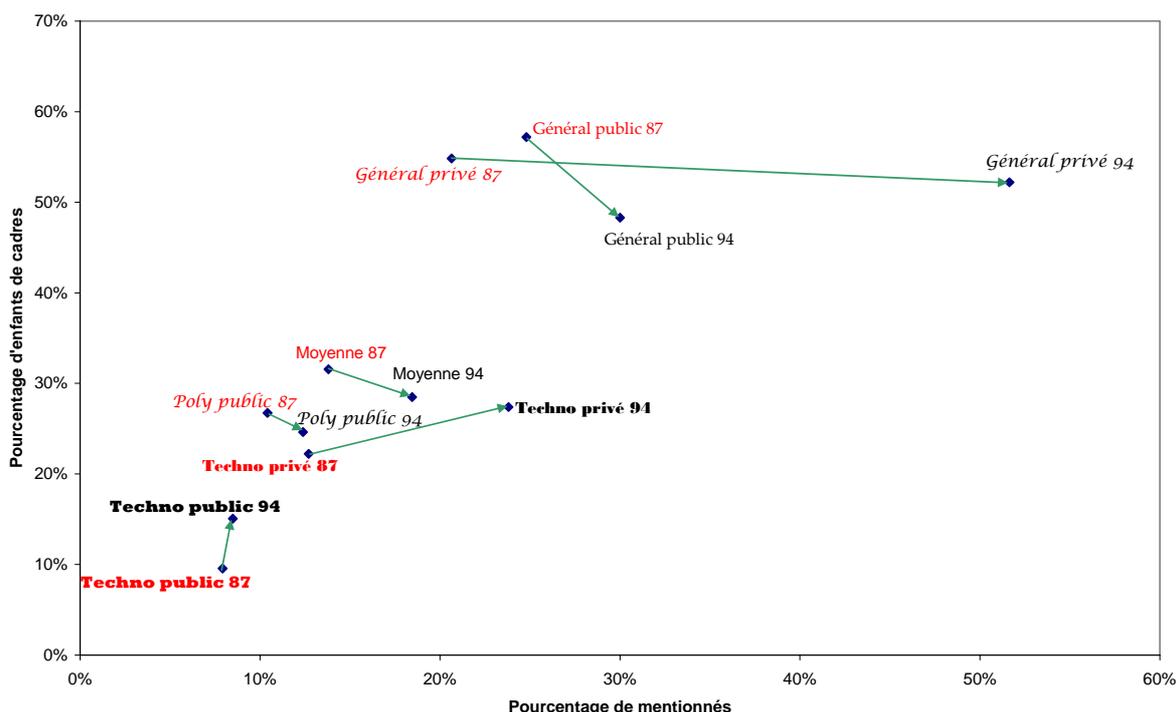
Chez les élèves de cette catégorie qui sont « à l'heure », on observe un « déplacement » du lycée général public (-9%) et du lycée polyvalent public (-10%) vers le lycée technologique public (+10%) et vers le lycée général privé (+10%). La baisse dans le lycée polyvalent au profit du lycée technologique peut s'expliquer par le fait que le premier ne connaît qu'une croissance très faible de ses effectifs alors que le second explose et augmente, comme on vient de le voir, son offre en séries générales. Mais la substitution « général public » / « général privé » n'a pas cette signification puisque là, c'est l'inverse : c'est le premier qui explose en effectifs et le second qui contient les siens. On peut sans doute parler chez ses bons élèves d'origine aisée d'une relative désaffection pour le premier au profit du second, contemporaine de sa relative massification.

Pour ceux de ces élèves qui accusent un retard, le « déplacement » entre le début et la fin de la période n'est pas du tout le même. On observe certes le même glissement du polyvalent public vers le technologique public, mais du côté du lycée général privé les choses sont toutes différentes de ce qu'elles sont pour les élèves à l'heure : cette catégorie d'élève est contrainte de désertier désormais le lycée général privé (-14%) au profit des technologiques et notamment du technologique public (+25%).

Je donne en annexe 3, l'ensemble du tableau pour les huit catégories d'élèves. On observe chez toutes le même glissement du lycée polyvalent vers le technologique public, accentué pour les élèves en retard. En revanche on n'y observe pas pour les autres catégories, ce déplacement du « général public » vers le « général privé » que l'on constate chez les « garçons d'origine cadre à l'heure ». Pour les autres catégories on observe une croissance modérée de leur présence dans le lycée « général public », un maintien de leur présence dans le lycée général privé chez les élèves à l'heure et une baisse chez les élèves en retard. Cet établissement dont on a vu qu'il était indulgent au retard scolaire, pour les enfants de cadres, en début de période, ne l'est plus au moment fort de l'explosion scolaire.

Ces mouvements ont produit un changement assez radical dans la tonalité scolaire et sociale des différents établissements. On peut le représenter de façon assez simple en caractérisant les établissements par deux indicateurs : un indicateur de qualité scolaire, le pourcentage de leurs élèves qui sont issus d'une famille de cadres, et par un indicateur de qualité scolaire, le pourcentage de leurs élèves qui obtiennent une mention au baccalauréat. L'espace des établissements ainsi caractérisés évolue comme suit (cf. graphique 1).

Graphique 1 Evolution de la qualité scolaire et sociale des établissements entre 1987 et 1994 (Source : Rectorat de Lille)



L'ensemble (« moyenne ») suit une inflexion vers le bas (démocratisation) et une inflexion vers la droite (augmentation globale du taux de mentions). Le lycée « polyvalent public » est celui qui change le moins. Il suit la tendance générale sans changer significativement de position. Le lycée « général public » connaît une baisse forte du pourcentage d'enfants de cadres mais sans connaître de dégradation de sa qualité scolaire.

A cette époque, le lycée a dû accepter que sa carte scolaire jusque là très centrale se voit adjoindre un quartier périphérique défavorisé, qui lui apporte désormais 10% des effectifs. Mais il veille notamment par le lien avec le collège, à ne pas voir son recrutement se démocratiser outre mesure : « En seconde, normalement, on brasse les cartes, dit son Proviseur (1997), mais j'ai demandé et obtenu une dérogation pour que les élèves du Collège soient prioritaires pour le Lycée ». De fait, 4 « secondes » sur 10 sont alimentées par le Collège.

Le lycée « général privé », lui, se démocratise légèrement tout en restant très au-dessus de la moyenne en pourcentage d'enfants de cadres, mais surtout le niveau de performances moyennes de ses élèves est devenu très élevée : plus de 50% de ses élèves sont mentionnés. Le lycée « technologique privé », lui aussi malthusien, améliore ses performances (au bac G, le seul qu'il prépare à l'époque). Quant au technologique « public », il voit augmenter assez sensiblement le pourcentage de ses élèves enfants de cadres mais sans améliorer la qualité moyenne de ses élèves (mesurée au taux de mention).

Le reflux

Dans l'enseignement secondaire français l'année 1995 marque une rupture, la fin de la tendance séculaire à la croissance des effectifs dans l'enseignement secondaire long.

En 1994-1995, le taux d'accès de la classe d'âge au baccalauréat arrive à un sommet historique avec 67,7%⁸. Depuis cette date, il a baissé et fluctue d'année en année très légèrement autour de 63% (63,2% en 2006-2007⁹), 35% en filière générale, 18% en filière technologique, 10% en filière professionnelle.

Sur l'agglomération observée, les effectifs des classes terminales de nos cinq établissements passent, de 1994 à 2001, de 2060 élèves à 1370, revenant pratiquement au niveau de 1987. Entretemps a été créé un nouvel établissement, le « nouveau polyvalent public » qui a drainé une partie du public des autres. Contrairement à la montée en effectifs qui s'était traduite de façon très différente selon les établissements, la chute affecte quasiment à l'identique les trois établissements publics, le lycée « technologique public » étant tout de même un peu plus touché que les autres par la baisse. Comme au moment de la hausse, les établissements privés suivent une évolution de leurs effectifs relativement indépendante du trend général. Le lycée « général privé » ne perd que 7% de ses effectifs, et le lycée « technologique privé » connaît une croissance forte.

⁸ Pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation Nationale. Si on ajoute les formations du ministère de l'Agriculture et l'apprentissage, ce taux était en 1994-95 de 71,2%. Source : Repères et références statistiques.

⁹ 68,7% si l'on prend en compte les autres ministères et l'apprentissage. Source : Repères et références statistiques.

**Tableau 6. Progression des effectifs des classes terminales
des différents établissements entre 1994 et 2001**

(Source : Rectorat de Lille)

Lycées	1994	2001	Δ 1994-2001	% de croissance
Général public	410	275	-135	-33%
Polyvalent public	654	416	-238	-36%
Technologique public	730	393	-337	-46%
Général privé	182	165	-17	-9%
Technologique privé	84	121	37	44%
Total	2060	1370	-690	-33%
Nouveau polyvalent public	0	417	417	

En termes de composition en séries, tous les établissements connaissent pendant cette période la chute de la filière littéraire qui, dans les deux établissements généraux se fait au profit de la série économique et sociale ; tous s'efforcent et parviennent (sauf le lycée privé) à maintenir leurs classes scientifiques.

Le mouvement le plus significatif est le repli relatif du lycée technologique public vers sa vocation traditionnelle. S'il parvient à maintenir ses classes scientifiques, sa filière économique et sociale s'effondre (103 élèves en 1994, 36 en 2001)¹⁰.

**Tableau 7. Evolution de la composition scolaire des lycées
Entre 1994 et 2001 (Source : Rectorat de Lille)¹¹**

Etablissements	Général public		Polyvalent public		Technologique public		Général privé		Technologique privé		Total	
	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001
Séries												
A puis L (Littéraire)	37%	19%	26%	20%	-	-	16%	13%	-	-	17%	12%
B puis ES (Economique et social)	4%	19%	14%	13%	14%	9%	18%	26%	-	-	12%	14%
C puis S Mathématiques	28%	28%	11%	4%	4%	3%	17%	12%	-	-	12%	9%
S Physique chimie		21%		16%		3%		25%				13%
D puis S Science de la vie et de la Terre	31%	13%	19%	10%	5%	3%	49%	23%	-	-	18%	9%
Total C+D puis S	59%	61%	30%	29%	8%	9%	66%	61%	-	-	30%	31%
E puis S Technologie	-	-	-	-	9%	7%	-	-	-	-	3%	2%
F sauf F8 puis Sciences et Technologies Industrielles	-	-	3%	-	27%	35%	-	-	-	18%	10%	12%
F8 puis Sciences Médico-Sociales	-	-	-	-	9%	13%	-	-	-	27%	3%	6%
G puis Sciences et Technologies Tertiaires	-	-	26%	32%	33%	26%	-	-	100%	55%	24%	22%
Autres (Musique, Cinéma...)	-	-	-	6%	-	-	-	-	-	-	-	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

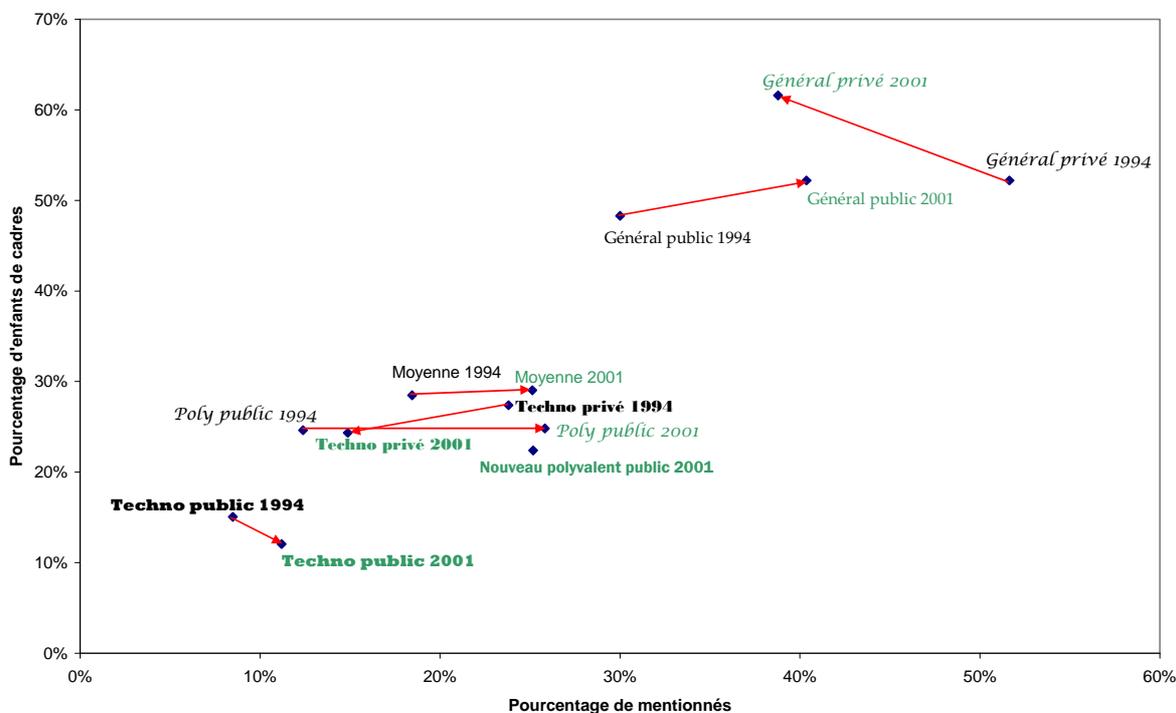
Ces mouvements produisent à nouveau des redistributions dans la composition scolaire et sociale des établissements¹². La reconstitution de la position respective des

¹⁰ Ce phénomène de repli des établissements technologiques est sinon général du moins fréquent dans l'Académie de Lille.

¹¹ A partir de 1995 les intitulés de baccalauréat ont changé. Même si les baccalauréats d'après ne sont pas équivalents parfaitement aux baccalauréats d'avant, la continuité est suffisamment forte pour justifier les catégories utilisées dans ce tableau. En particulier la spécialité Physique-chimie n'existait pas. J'ai pris le parti d'assimiler l'ancienne C à la série S spécialité mathématiques et l'ancienne D à la série S spécialité Sciences de la Vie et de la Terre.

établissements selon le principe adopté plus haut, en termes de qualité scolaire (pourcentage de mentionnés) et de qualité sociale (pourcentage d'élèves issus de familles de cadres) fait apparaître des redistributions significatives (cf. graphique 2).

Graphique 2 Evolution de la qualité scolaire et sociale des établissements entre 1994 et 2001 (Source : Rectorat de Lille)



Le mouvement d'ensemble (moyenne 94 > moyenne 01) manifeste une légère dé-démocratisation globale (de 28% à 29% d'enfants de cadres) et un accroissement du pourcentage de mentionnés (de 18% à 25%).

Le lycée « général public » connaît le même mouvement mais de façon accentué : il s'était fortement démocratisé quand il était en expansion ; en se contractant, il se « s'embourgeoise » de nouveau tout en voyant les performances moyennes de ses élèves s'élever fortement.

En maintenant ses effectifs dans un trend global à la baisse, le lycée « général privé » voit s'accroître la sélection sociale de son public mais au détriment des

¹² J'ai renoncé à commenter les changements à partir des huit types d'élèves (cf. annexe 4) dans la mesure où entre les deux dates, le curseur « à l'heure »/ « en retard » s'est significativement déplacé rendant très délicate la comparaison à 7 ans d'intervalles. Entre les deux dates, les redoublements tout au long de la carrière scolaire ont beaucoup diminué, la réforme des Lycées de 1995 a rendu quasi-automatique le passage de la 1^{ère} à la terminale et les taux de succès au baccalauréat ont augmenté, tous phénomènes qui ont fait chuter la probabilité d'être « en retard » au baccalauréat. La modalité « être à l'heure » est donc beaucoup moins qu'auparavant un indicateur de bon niveau de réalisation scolaire, et n'a pas la même signification en 1994 et en 2001.

performances scolaires moyennes, qui subissent une forte chute par rapport à 1994 (même si elles restent tout à fait honorables). Il revient à sa vocation initiale d'accueil des enfants de catégories sociales élevées (et particulièrement de la bourgeoisie du « privé », chefs d'entreprise, professions libérales, cadres du secteur privé) au prix parfois d'une certaine indulgence à l'égard de la médiocrité scolaire.

L'établissement polyvalent conserve le même profil social tout en améliorant plus que la moyenne ses performances. Son profil est très proche de celui du nouvel établissement créé en périphérie.

Les établissements technologiques, eux, voient s'inverser l'un et l'autre le processus d'embourgeoisement relatif qu'ils avaient connu lors de la période d'expansion. La part des élèves d'origine modeste augmente dans l'un et l'autre contre la tendance d'ensemble (avec une forte baisse des performances moyennes dans le cas du privé, une hausse inférieure à la moyenne dans le cas du public).

* * *

En résumé, on observe malgré de très fortes variations démographiques, une certaine stabilité des hiérarchies entre établissements. Conformément à la logique, les établissements privés, qui ont la possibilité de contenir leurs effectifs en période de hausse, ont pu accroître par cette politique la qualité scolaire moyenne de leur public. Les établissements publics, eux, ont été contraints d'accueillir des élèves en nombre croissant. L'un, le lycée classique, a essayé de maintenir des îlots d'excellence, mais il n'a pas échappé à une certaine désaffection de la part des familles les plus attachées à la réussite scolaire dont certaines lui préféreront, au plus fort de la massification, le lycée privé. L'autre, le lycée technologique, profite au contraire, de la très forte hausse de ses effectifs pour ouvrir des classes « générales », attirant un public moins massivement ouvrier (je n'ai pas les moyens de savoir en la matière quelle est la cause et quel est l'effet).

Au moment de la rétraction des effectifs, accentuée ici par la concurrence produite par l'ouverture, à contre-temps, d'un nouvel établissement, les causes inverses produisent les effets inverses. L'ensemble de la population lycéenne connaît une (légère) dé-démocratisation. Les lycées privés, qui maintiennent ou accroissent leurs effectifs alors que la population lycéenne se raréfie voient la qualité scolaire moyenne de leur public baisser. Les lycées publics, général et polyvalent, qui perdent des effectifs au même rythme que l'ensemble, maintiennent quant à eux leur position. Le lycée technologique qui est celui sur lequel s'exerce, à la hausse puis à la baisse, les plus fortes pressions démographiques, peine désormais à alimenter les séries générales qu'il avait ouvertes en période de vaches grasses. Tout se passe alors comme si, en période de stagnation démographique, la concurrence tournait à la faveur des établissements « classiques », obligeant les établissements technologiques qui voient leurs effectifs baisser, à se replier sur leurs vocations initiales, produisant

in fine une inversion du phénomène de « démocratisation égalisatrice » qui avait accompagné la massification¹³.

Disons pour finir que raisonner à l'échelle d'un marché local me semble indispensable pour repérer les effets de concurrence qui ne s'exercent, pour ce niveau d'enseignement, qu'à cette échelle, et que l'on fait disparaître quand on éloigne l'objectif au niveau d'une académie ou au niveau national. C'est au niveau local que l'on observe la relation concrète entre une structure sociale, qui a une réalité à cette échelle, et son appareil de formation. La contrepartie est la difficulté à généraliser les conclusions obtenues. Nous ne faisons que retrouver ici la spécificité des propositions en sciences sociales, celle d'être toujours indexées à une réalité sociale concrète. Sans doute les constatations (prudentes car j'ai un peu le sentiment de travailler avec plus d'inconnues que d'équations) relatives aux choix des familles se retrouveraient peu ou prou, sur tous les marchés scolaires locaux, modulées par les variations dans la composition de l'offre. Les stratégies d'établissements, elles, sont certainement plus contingentes. Si le lycée général public ici, a réussi à maintenir sa réputation et sa position, c'est notamment parce qu'il est parvenu, grâce à une dérogation, à limiter les effets de sa carte scolaire en s'appuyant sur son collègue. Mais on a vu ailleurs des établissements parmi les plus prestigieux, s'effondrer sous l'effet conjoint de leur situation géographique et de la massification de leurs effectifs.

Références bibliographiques

Convert, B, Pinet, M., 1989, « Les classes terminales et leur public », *Revue Française de Sociologie*, XXX, pp. 211-234.

Merle, P, 2000, « Le concept de démocratisation de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve », *Population*, 55-1, pp15-49.

Prost, A., 1997, *Education, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil.

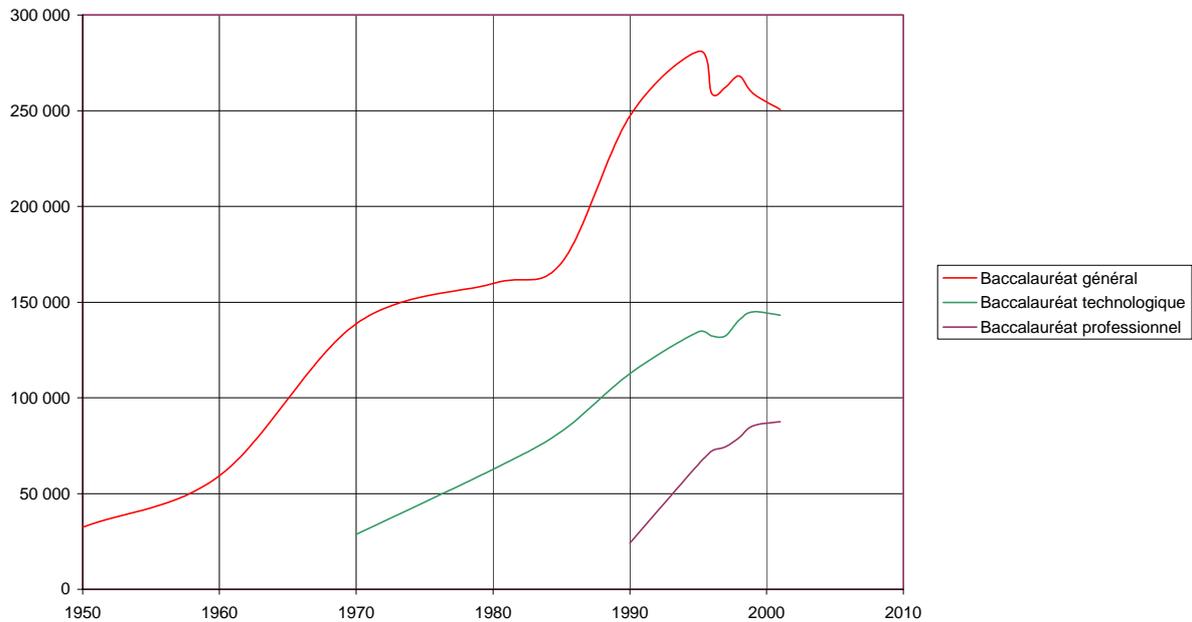
van Zanten, A., Obin, J-P., 2008, *La carte scolaire*, Paris, Presses Universitaires de France.

¹³ Il est à noter que les lycées technologiques sont, dans le même temps, victimes d'une autre concurrence, par le bas cette fois, celle de l'enseignement professionnel.

Annexes

Annexe 1. Evolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1950 à 2001 (France métropolitaine)

Evolution du nombre d'admis au baccalauréat (1950-2001)
(source: Ministère de l'éducation nationale, Direction de la programmation et du développement)



**Annexe2. Répartition des élèves dans les différents lycées en fonction de leur origine sociale
(1987 Source : Rectorat de Lille)**

Type de Lycée Profession de la personne de référence du ménage	Général public	Polyvalent public	Technologique public	Général privé	Technologique privé	Total	Effectifs
Agriculteurs	5%	16%	11%	37%	32%	100%	19
Artisans	8%	52%	20%	16%	4%	100%	25
Commerçants et assimilés	16%	25%	20%	20%	18%	100%	44
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	19%	24%	-	57%	-	100%	21
Professions libérales	31%	29%	3%	35%	1%	100%	68
Cadres de la fonction publique	29%	51%	5%	14%	1%	100%	73
Professeurs, professions scientifiques	86%	3%	6%	6%	-	100%	36
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	21%	42%	9%	17%	11%	100%	66
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	30%	34%	9%	25%	2%	100%	53
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	35%	46%	4%	13%	2%	100%	48
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	24%	53%	-	12%	12%	100%	17
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	33%	37%	26%	4%	-	100%	27
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	46%	23%	-	23%	8%	100%	13
Techniciens	23%	46%	12%	13%	6%	100%	52
Contremaîtres, agents de maîtrise	14%	48%	22%	12%	5%	100%	111
Employés du secteur privé	5%	59%	26%	7%	4%	100%	85
Employés civils et agents de service de la fonction publique	36%	29%	18%	14%	4%	100%	28
Policiers et militaires	12%	41%	29%	18%	-	100%	17
Ouvriers qualifiés	7%	48%	38%	2%	5%	100%	232
Ouvriers non qualifiés	10%	51%	37%	-	1%	100%	68
Retraités	12%	46%	37%	3%	3%	100%	155
Autres inactifs	13%	40%	30%	10%	6%	100%	77
Total	19%	43%	22%	12%	5%	100%	1347

Annexe3. Evolution 1987-1994 de la répartition des élèves dans les différents lycées en fonction de leur origine sociale, de leur sexe et de leur âge au baccalauréat
(Source : Rectorat de Lille)

	Filles								Garçons								Total	
	Origine ouvrier, employé, petit indépendant				Origine cadre				Origine ouvrier, employé, petit indépendant				Origine cadre					
	A l'heure		En retard		A l'heure		En retard		A l'heure		En retard		A l'heure		En retard			
	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994	1987	1994		
Général Public	19%	24%	8%	10%	39%	45%	17%	19%	20%	21%	8%	11%	52%	43%	24%	23%	19%	20%
Polyvalent public	51%	42%	53%	37%	37%	30%	49%	44%	34%	31%	35%	25%	23%	13%	38%	24%	43%	32%
Technologique public	14%	21%	28%	44%	1%	6%	13%	19%	27%	34%	46%	56%	6%	16%	11%	36%	22%	35%
Général privé	11%	12%	4%	2%	21%	18%	15%	8%	16%	14%	7%	3%	18%	28%	25%	11%	12%	9%
Technologique privé	5%	1%	7%	7%	3%	2%	6%	10%	3%	1%	4%	4%	1%	0%	3%	6%	5%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs	198	278	372	541	145	193	86	113	106	195	246	459	93	122	101	159	1347	2060

Annexe4. Evolution 1994-2001 de la répartition des élèves dans les différents lycées en fonction de leur origine sociale, de leur sexe et de leur âge au baccalauréat
(Source : Rectorat de Lille)

Lycées	Filles								Garçons								Total	
	Origine ouvrier, employé, petit indépendant				Origine cadre				Origine ouvrier, employé, petit indépendant				Origine cadre					
	A l'heure		En retard		A l'heure		En retard		A l'heure		En retard		A l'heure		En retard			
	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001		
Général Public	24%	18%	10%	9%	45%	39%	19%	19%	21%	24%	11%	9%	43%	39%	23%	27%	20%	20%
Polyvalent public	42%	41%	37%	42%	30%	29%	44%	48%	31%	20%	25%	27%	13%	11%	24%	22%	32%	31%
Technologique public	21%	24%	44%	30%	6%	4%	19%	8%	34%	42%	56%	51%	16%	10%	36%	27%	35%	29%
Général privé	12%	13%	2%	3%	18%	25%	8%	12%	14%	9%	3%	4%	28%	38%	11%	12%	9%	12%
Technologique privé	1%	4%	7%	16%	2%	4%	10%	13%	1%	4%	4%	9%	0%	2%	6%	12%	4%	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Effectifs	278	231	541	263	193	154	113	52	195	161	459	277	122	122	159	92	2060	1352